

# Quand la voile me donne des vapeurs

PAR ALAIN RÉMOND

Je ne sais pas si c'est sa mine chiffonnée, son look cravate de travers, chemise sortie du pantalon et son élocution, disons, particulière, mais Jean-Louis Borloo a l'image d'un glandeur – pour parler comme sa collègue Fadela Amara. Cette réputation est très injuste. En réalité, Jean-Louis Borloo est un sacré bosseur. Disons même un bosseur de première. Le « Grenelle de l'environnement », déjà, quel boulot ! A l'heure où j'écris, c'est-à-dire au moment même où se tient la table ronde finale, j'ignore encore ce qui va en sortir. Mais enfin, même si l'éléphant accouche d'une souris, éléphant il y a eu. Et donc cornac. C'est du boulot, cornac. Et il n'y a pas que le « Grenelle de l'environnement ». Le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, doit s'occuper d'une foule de trucs. Sans parler des machins. Les voiliers, par exemple. Vous le saviez, vous, que Jean-Louis Borloo s'occupait des voiliers ? Moi non plus, je vous rassure. Un lecteur de Sénég, dans le golfe du Morbihan (là où poussent les voiliers à l'état naturel), m'envoie un document de 20 pages, paru au *Journal officiel* le 19 octobre (voyez, c'est tout frais), émanant du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (je m'en voudrais d'oublier un seul mot). Quel est l'objet de ce document ? Un « arrêté du 28 septembre 2007, relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner ». Au titre IV de cet arrêté se niche l'article 16, qui, lui, définit très précisément ce qu'est un voilier. Car on ne dira jamais assez qu'un bateau à moteur n'est pas un voilier. Et vice versa.

*Pour éviter tout risque de confusion, le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, a donc élaboré la définition officielle, pour ainsi dire ontologique, du voilier. Et laissez-moi vous dire que, quand Jean-Louis Borloo s'attaque au voilier, c'est du sérieux, c'est du costaud. Vous êtes prêts ? On y va. « Sont considérés comme voiliers les navires dont la propulsion principale est vélique, à condition que  $As \geq 0,07 (m \text{ LDC})^{2/3}$ ,  $m \text{ LDC}$  étant la masse du navire en condition de charge, exprimée en kilogrammes et  $As$ , exprimée en mètres carrés, étant la surface de voilure projetée, calculée comme la somme des surfaces projetées en profil de toutes les voiles qui peuvent être établies lorsque le navire navigue au près, sur des bômes, cornes, bouts-dehors, queues-de-malet ou autres espars, et de la surface du ou des triangles avant, jusqu'à l'étai le plus avancé, fixé de manière permanente pendant le fonctionnement du bateau au mât portant les voiles établies, sans recouvrement, en supposant que les drailles et les chutes sont des lignes droites. La surface du triangle avant de chaque mât doit être celle donnée par  $IJ/2$ , où  $I$  et  $J$  sont les mesurages entre la face avant du mât, l'extrémité arrière de l'étai et la ligne de livet au droit du mât.*

*La surface des espars n'est pas incluse dans le calcul de la surface de voilure projetée, à l'exception des mâts-ails. »*

*Je vous autorise à sortir prendre l'air pendant quelques minutes. Respirez un bon coup. Ça va ? Vous pouvez maintenant reprendre posément, tranquillement la lecture de ce morceau de bravoure. Je suis sûr que vous n'en revenez pas. Vous pensiez bêtement, comme moi, qu'un voilier était un bateau à voiles. Vous avez maintenant la preuve que non. Personnellement, n'ayant pas de voilier, à part le choc provoqué par ce galimatias, ça ne me bouleverse pas outre mesure. Mais je me mets à la place de tous les possesseurs de voilier. J'imagine leur perplexité. Pis : leur désarroi. Pis encore : leur angoisse. Ils croyaient, en toute bonne foi, que leur voilier était bien un voilier. Et voilà qu'ils n'en sont plus sûrs du tout. Voilà qu'ils se demandent s'ils ne naviguent pas sur un ersatz de voilier, une contrefaçon de voilier. Sont-ils sûrs que  $As \geq 0,07 (m \text{ LDC})^{2/3}$  ? Ont-ils bien calculé la somme des surfaces projetées en profil de toutes les voiles ? Et la surface du ou des triangles avant, jusqu'à l'étai le plus avancé ? Ont-ils vérifié que les drailles et les chutes étaient des lignes droites ? Ont-ils demandé leur avis aux bômes, cornes, bouts-dehors, queues-de-malet et autres espars ? Ont-ils mesuré la surface du triangle avant de chaque mât de façon qu'elle soit donnée par  $IJ/2$  (et pas par quelqu'un d'autre) ? Parce que, sinon, il va falloir qu'ils se rendent à l'évidence : contrairement à ce qu'ils s'imaginaient, ils naviguent en réalité sur des pédalos. A voile, peut-être. Mais des pédalos. Les faits sont là (et ils sont têtus) : tant qu'ils n'auront pas fait le mesurage adéquat de*

*Vous pensiez bêtement, comme moi, qu'un voilier était un bateau à voiles. Vous avez maintenant la preuve que non.*

*l'extrémité arrière de l'étai et de la ligne de livet au droit du mât, ils ne seront que de misérables imposteurs.*

*Et, d'ailleurs, sont-ils bien sûrs de naviguer sur l'eau ?* Je n'ai pas encore lu la définition scientifique de l'eau, établie par les services de Jean-Louis Borloo, mais à mon avis elle réserve des surprises. Il doit falloir multiplier la surface par le volume, diviser le résultat par la vitesse du vent et l'âge du capitaine, pondérer par la profondeur estimée, prélever des échantillons, évaluer la température par temps sec, appliquer le coefficient réducteur de traçabilité par rapport au développement de la durabilité. Et c'est ainsi qu'on découvre qu'en réalité on fait du pédalo sur du beurre. Ou du gruyère râpé. Alors qu'on se croit en pleine mer.

J'espère en tout cas que le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, a prévu, suite à ses révélations, une assistance psychologique à tous les navigateurs à voiles. Il doit savoir que, dans le cas contraire, il lui faut s'attendre à un gigantesque suicide collectif, façon échouage de baleines sur la grève.

Le ministre d'Etat veut-il décimer la marine à voiles ? ●